



GRUPE DE TRAVAIL 1 - FINANCES COMMUNALES, ADMINISTRATION, PERSONNEL

Membres du Groupe de travail

- M. Philippe Rezzonico, Syndic, Gimel
- Mme Lucy Thalmann, secrétaire municipale, Gimel
- Mme Iris Cochard, secrétaire municipale adjointe, Gimel
- Mme Pascale Ducret, boursière, Gimel
- Mme Evelyne Chesaux, secrétaire municipale, Saubraz
- M. Aurélien Tissot, boursier, Saubraz
- M. Davide Marguccio, Syndic, Saubraz
- Mme Julie Sprunger, Municipale, Saubraz
- Mme Catherine Lehmann, Syndique, Saint-Oyens
- Mme Christine Parmelin, secrétaire municipale, Saint-Oyens
- Mme Annemarie Christen, boursière, Saint-Oyens
- Mme Patricia Crescini, Municipale, Saint-Oyens



Etendue de l'analyse – Finances communales

- Structure des trois communes
- Coefficient fiscal pour les personnes physiques et morales et taux de l'impôt foncier
- Recettes fiscales
- Simulation des charges péréquatives
- Patrimoine administratif et financier
- Endettement
- Investissements et marge d'autofinancement
- Point d'impôt d'équilibre

Analyse des finances communales: perspective de fusion Gimel – Saubraz – Saint-Oyens



Union des Communes Vaudoises

Conseils financiers

021 557 81 31

Janvier 2025

FINANCES COMMUNALES

Santé financière des 3 communes 2019-2023

Éléments principaux impactant les finances des 3 communes de 2024 à 2029

Résultats et état de la dette de 2024 à 2029

Autres éléments entrant en compte en cas de fusion



CONTEXTE GÉNÉRAL

DONNEES GENERALES	Gimel 	Saubraz 	St-Oyens 	Moyenne de l'ensemble des communes vaudoises
Superficie (hectares)	1 856	371	306	
Nombre d'habitants	2 465	449	450	
Coefficient d'imposition 2023	73.0	80.0	79.0	67.4
VPI par habitant 2019- 2023 (stat Vaud) min-max	26.6-28.0	24.8-35.1	32.7-34.8	42.7-44.9

RÉSULTATS

Moyenne 2019-2023 millions CHF	Gimel 	Saubraz 	St-Oyens 	Commune fusionnée
Revenu épuré	12.41	2.21	2.2	16.82
Charges épurées	11.67	2.06	2.17	15.9
Résultat épuré	.74	.15	.04	.92
Amortissements	1.01	.07	.15	1.23
Marge d'autofinancement	1.75	.22	.19	2.16
Investissement net	1.12	.01	.07	1.2
Solde financier	.63	.21	.12	.96

Endettement

Effacement de la dette (millions)	Gimel 	Saubraz 	St-Oyens 	Commune fusionnée
Dettes nettes 2023	9.7	.1	.79	10.58
Marge d'autofinancement <i>moyenne 2019-2023</i>	1.75	.22	.19	2.16
Nombre d'années pour effacer la dette	6	0	4	5

Couverture des domaines autofinancés

INDICATEURS

▸ Par domaine

Moyenne 2019-23	Gimel 	Saubraz 	St-Oyens 	Commune fusionnée
Ordures ménagères et déchets	107%	93%	89%	100%
Réseau d'égouts et épuration	97%	72%	113%	93%
Service des eaux	131%	87%	125%	121%

couverture proche de 100%

couverture s'éloigne du 100%

couverture trop éloignée du 100%



PATRIMOINE IMMOBILIER

Bien immobiliers fin 2023 (millions CHF)

Gimel



Saubraz



Saint-Oyens



Commune fusionnée

Valeur comptable patrimoine administratif	16.8	.81	1.57	19.17
Valeur comptable patrimoine financier	1.04	.07	2.91	4.02
valeurs ECA	46.78	6.2	9.38	62.37



HYPOTHÈSES - PROSPECTIF

Hypothèses de croissance	Gimel 	Saubraz 	Saint-Oyens 
Croissance population =revenus d'impôts	2%	2%	3%
Taxes	1%	2%	3%
Autres revenus	1%	1-2% subvention 300k	1-2%
Frais personnel/autorités	3%	1%	3%
Frais travaux	+200k dès 2024 1%	+600k en 2024 1%	3%
NPIV	+750k dès 2025 1%	+30k dès 2025 2%	2%
Intercommunales	1%	2%	2%
Subventions à verser	1%	1%	1%
Frais d'intérêts	Nouveaux emprunts et taux de renouvellement d'emprunts à 2%		
Investissements nets 2024-2029	11.42 MCHF	2.95 MCHF	1.32 MCHF

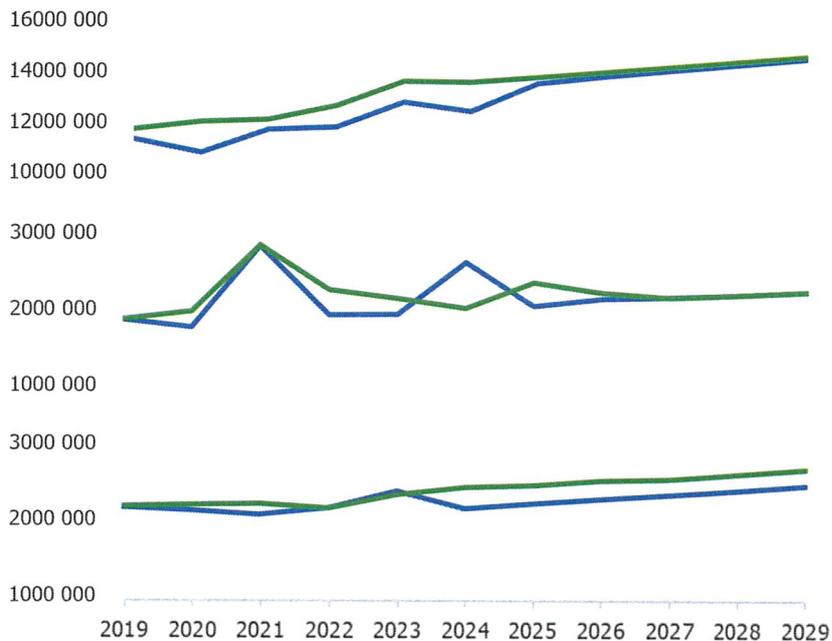
Ne tient pas compte de la nouvelle STEP régionale ou de potentiels changements d'association intercommunale scolaire



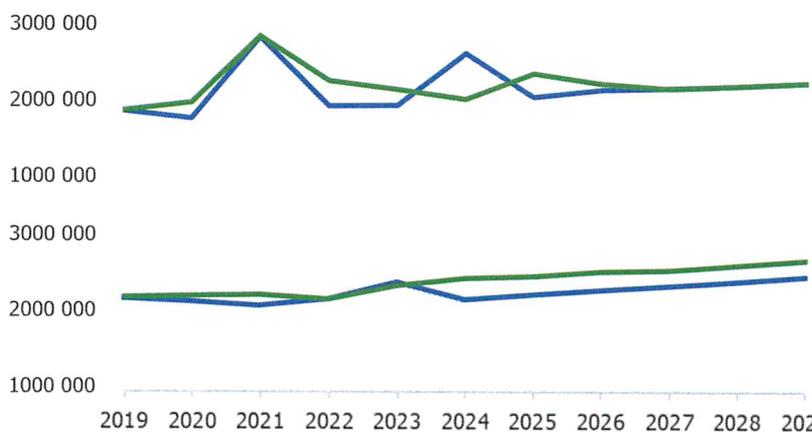
RÉSULTATS - PROSPECTIF



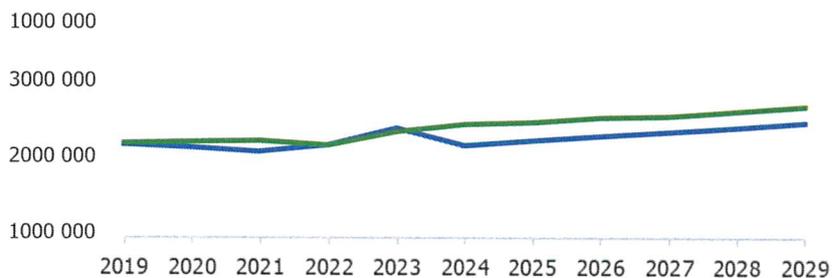
Gimel



Saubraz



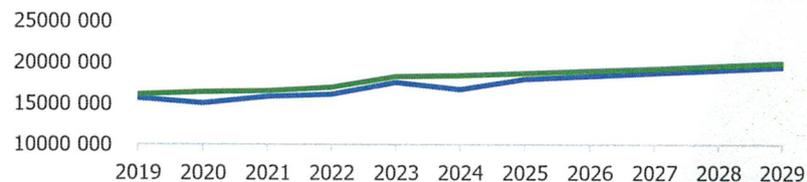
St-Oyens



2029 Commune fusionnée

Résultat épuré : 294 kCHF

Marge d'autofinancement: 1.67 millions



Commune fusionnée

- Revenus de fonctionnement épurés
- Charges de fonctionnement épurées

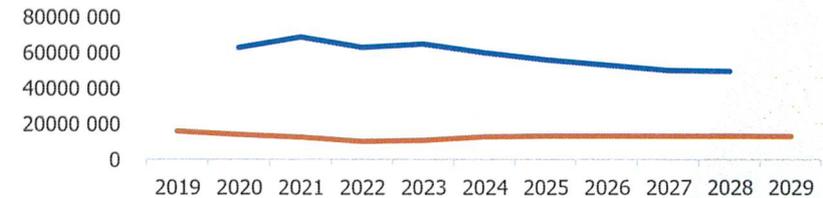


ENDETTEMENT - PROSPECTIF

2029 Commune fusionnée

Endettement net: 12.91 millions

Capacité d'endettement: 50.15 millions



Commune fusionnée

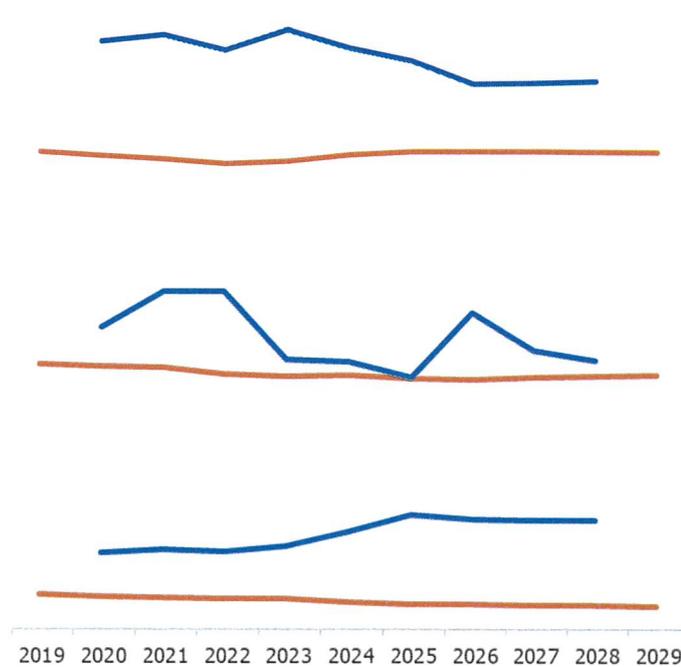
● Capacité économique d'endettement (CEE)
moyenne mobile sur 3 ans

● Dette nette (DN)


Gimel


Saubraz


St-Oyens





PÉRÉQUATION

	gain en cas de fusion	perte en cas de fusion
Péréquations	291 936	
Facture policière		26 810
Total	265 126	



INCITATION FINANCIÈRE CANTONALE

		Habitants fin 2023	Plafond = nb habitants max	Compensation pour VPI < VPI moy de 20%	
				Pour max 1500 habitants	Total
Gimel		2465	1500	350	525 000
Saubraz		449	449	350	157 150
St-Oyens		450	450	350	157 500
Sous-total		3364		350	839 650
multiplicateur > 2 communes					1.1
Total					923 615



RÉSUMÉ

Taux impôt PP/PM
au 1er janvier 2027
73

Taux impôt foncier
au 1er janvier 2027
1.2

Incitation financière
unique
~**920** kCHF

Gain péréquatif
265 kCHF/an

Niveau de résultat et
marge satisfaisants -
endettement net
raisonnable

Nombreux
investissements à
venir - potentielles
synergies?



Etendue de l'analyse – Administration

- Emplacement des différents services communaux
- Fonctionnement des différents services communaux
- Propositions de stratégie de réorganisation des prestations communales en cas de fusion des trois communes (emplacement de la nouvelle administration et des autres services, etc.)



Propositions

- **Gimel** : accueillerait l'administration de la future commune. Les locaux actuels, avec quelques aménagements, seraient suffisants pour accueillir l'ensemble du personnel administratif. La salle de municipalité et la salle du Conseil seraient également à Gimel
L'accès est aisé à Gimel, qui dispose d'un arrêt de bus en face des locaux de l'administration communale, ainsi que d'un parking communal important
- **Saint-Oyens** : les locaux actuels de l'administration communale pourraient être loués (bureaux). Le local de voirie serait conservé
- **Saubraz** : la salle de municipalité actuelle deviendrait la salle des commissions de la future commune. La salle du Conseil dans l'ancien collège sera transformée dans le projet de crèche (en cours de construction) et pourrait être mise à disposition des habitants de la future commune



Etendue de l'analyse – Personnel

- Personnel communal : nombre de collaborateurs-trices et pourcentage d'activité
- Déterminer comment les employés des trois anciennes communes seraient repris dans le cadre de la nouvelle commune

Le personnel en fonction au jour de la fusion, occupé à plein temps ou à temps partiel, est transféré à la nouvelle commune aux conditions en vigueur au moment de la fusion



Propositions générales

- La nouvelle commune reprendrait tous les droits et obligations des anciennes communes. Tous les employés seraient d'office des employés de la nouvelle commune
Des ajustements de cahiers des charges, des changements de postes ou de fonctions interviendraient dans le cadre d'un tel processus
- Le règlement du personnel de Saint-Oyens, qui est le plus récent (révision en 2023), serait appliqué pour l'ensemble du personnel de la nouvelle commune



Propositions - personnel communal administratif

- Le temps de travail total actuel pour le personnel communal administratif (hors employés de voirie) est de 640%, réparti comme suit : **460% pour Gimel, 85% pour Saubraz et 95% pour Saint-Oyens**. La recommandation du GT est de passer à **690% (+50%) pour la nouvelle commune** réparti comme suit :
 - Greffe : 200% (-30% car 2/3 des séances de municipalité en moins)
 - Bourse : 150% (-30% car les salaires sont gérés par la RH)
 - RH : 50% (nouveau poste)
 - Contrôle des habitants : 160% (identique à l'existant)
 - Police des constructions : 130% (+60%)



Points essentiels à retenir

1. avec une professionnalisation des services, les municipaux seraient soulagés de certaines tâches
2. une personne à 50%, spécialisée en gestion RH, serait recrutée
3. la police des constructions serait renforcée (+60%) pour gérer l'ensemble du territoire
4. diminution du temps de travail pour la bourse et le greffe
5. amélioration des heures d'ouverture des guichets et augmentation de la qualité des prestations à la population

La reprise de ces tâches dans la nouvelle commune permettrait de conserver l'ensemble du personnel des trois communes qui compte 10 personnes actuellement, travaillant à des taux divers



Propositions - personnel communal voirie

- L'ensemble du personnel actuel serait maintenu dans le projet de nouvelle commune pour couvrir les besoins du territoire, soit :

Gimel : 8 employés + 1 apprenti (760% + 100%)

Saint-Oyens : l'employé communal divise son temps de travail avec Bière (50%)

Saubraz : l'employé communal est également à 50%, ce qui couvre aussi le suivi d'entretien de la STEP



Propositions – mandats externes et divers

- Une uniformisation des mandataires (révision, conciergerie, archivage, site internet) serait mise en place. Les contrats de mandat seraient analysés, tels que celui pour la conciergerie des bâtiments communaux. Un supplément de +50% en mandat externe pour la conciergerie serait probable, en remplacement des contrats de CTA (Gimel) et Saint-Oyens
- Concernant tous les autres postes (Centre des Jeunes, Souris Verte, Bibliothèque, etc.), aucun changement ne serait prévu par rapport à la situation actuelle